

EXAMEN D'ENTRÉE DANS LES CRFPA - Session 2010

Épreuve écrite à caractère pratique - Durée : 3 heures

Épreuve à option parmi 11 matières

DROIT PENAL GENERAL ET SPECIAL

Pour fêter la fin de leur première année de droit, Karim, Martin et Aurélie, âgés de 19 ans, demandent à leur chargée de TD, Myriam, s'ils peuvent organiser un petit repas à la place du dernier TD. Myriam, très satisfaite de la « promo » 2009-2010, accepte bien volontiers et propose même de se charger des boissons avec le budget mis à sa disposition par l'université à cette occasion. Le jour J, elle apporte dans la salle de TD habituelle cinq bouteilles de vin, cinq bouteilles de jus d'orange et une bouteille de Pastis. Elle trinque allégrement avec ses étudiants et profite de la joyeuse confusion pour s'éclipser et passer quelques coups de fil. Quand elle revient, les bouteilles sont vides et les petits fours avalés. Elle salue chaleureusement ses étudiants et leur souhaite bonne chance pour les examens à venir.

Le lendemain, Myriam apprend avec effroi que Karim s'est tué en perdant le contrôle de sa voiture alors qu'il rentrait de la petite fête. Il est établi qu'il avait 2,19 grammes d'alcool dans le sang. Les parents du jeune homme font savoir à Myriam qu'ils vont porter plainte contre elle et contre l'université.

Myriam est également avertie que Martin, son meilleur étudiant, aurait, pendant la petite fête, profité de l'inattention générale pour subtiliser le portefeuille de plusieurs de ses camarades. Il commence par nier, puis s'effondre en pleurant, avant de rassembler ses connaissances de droit pénal et d'avancer, pour se dédouaner, son état d'ébriété.

Enfin, Myriam est informée qu'Aurélie, son étudiante la plus sérieuse, a elle aussi été arrêtée. Elle aurait demandé à l'une de ses camarades, Manon, en échange du dernier sac tendance de chez L.V., de verser un sachet mortifère dans le verre de Jessica, sa pire ennemie, pendant qu'elle-même détournait son attention. Heureusement, Manon, prise de remords, se serait ravisée au dernier moment et est allée tout raconter à la police. Pour couronner le tout, Myriam apprend qu'Aurélie a déjà été condamnée un an auparavant pour avoir pratiqué des expériences barbares sur son chat à qui elle avait fait absorber toutes sortes de substances.

Complètement déstabilisée par ces horribles événements, Myriam n'est plus capable de raisonner juridiquement. Elle se tourne vers vous pour que vous l'éclairiez sur les faits.

Document autorisé : code pénal non annoté